

<p><b>COMMUNE DE MONTSOREAU</b>  <b>DOMAINE</b> : Administration générale  <b>Conseil Municipal du 13 septembre 2021</b></p>	<p><b>08</b></p>	<p><input type="checkbox"/> Compte-rendu  <input type="checkbox"/> Délibération  <input checked="" type="checkbox"/> Information</p>
--	------------------	--

**Déclaration d'intention d'aliéner**

Le conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption sur les parcelles B 1095, 1096 et 1097 pour une superficie de 446 m<sup>2</sup>, sises 11 Place du Mail, à Montsoreau.

**Déclaration d'intention d'aliéner**

Le conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption sur les parcelles B 296, 297, 298, 299, 892, 893, 894 et 896 pour une superficie de 313 m<sup>2</sup>, sises 7 Impasse Richebourg, à Montsoreau.

**Déclaration d'intention d'aliéner**

Le conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption sur la parcelle E 809 pour une superficie de 549 m<sup>2</sup>, sise 6 Rue de l'Église, à Montsoreau.

**Politique locale du commerce – Subvention La Dentellière**

Le conseil municipal émet un avis favorable sur l'attribution d'une subvention d'investissement au Restaurant La Dentellière, conformément au règlement d'intervention PDLCA (Pays-de-Loire Commerce Artisanat), sur la base des dépenses éligibles validées par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

**Convention d'entretien de la signalétique – Route des vins et villages de l'Anjou**

Le conseil municipal approuve la convention présentée par le Département, en partenariat avec Anjou Tourisme, l'Office de tourisme du territoire et la Région des Pays-de-Loire, dans le cadre de la valorisation touristique de l'Anjou. Cette route touristique a pour objectif de permettre une meilleure valorisation des paysages viticoles et des villages de l'Anjou. Les parties s'engagent à assurer la veille et l'entretien de la signalisation directionnelle. La Commune est concernée par deux circuits « Vignobles et troglodytes du Saumurois ».